

Boxes de mise bas respectueux des animaux

Exigences et exemples de bonnes pratiques

Depuis 1997, selon l'ordonnance sur la protection des animaux OpAn, les boxes de mise bas en Suisse doivent être conçus de telle manière que la truie puisse se déplacer librement sans blocage (sauf cas individuels). Le délai de transition expirait en 2007.



Box FAT-2

Suffisamment de place et structures adaptées

En 2008, la surface minimale d'un box de mise bas avait été fixée à 5,5 m². Plus le box est grand, plus la truie peut rassembler ou regrouper ses porcelets avant de se coucher. Mais la structuration du box joue aussi un rôle important. Il faut tenir compte ici du comportement naturel de la truie. En conséquence, il faut que la truie dispose d'une aire de nidification et d'une aire de déjection séparées, l'aire de nidification devant être protégée et la truie devant avoir suffisamment de place pour la construction du nid et pouvoir se coucher prudemment. Un nid à porcelets chauffable devrait être près de l'aire de nidification et être bien accessible par l'éleveur. Enfin, il faut un matériau de nidification adapté et il ne faut pas qu'il fasse trop chaud en été dans la porcherie. Les boxes de mise bas doivent être construits de façon à ce que le blocage de la truie ne soit ni nécessaire, ni même possible.

Principes issus de la recherche

Les pertes de porcelets à la mise bas libre ne seraient pas supérieures à la mise bas en logettes.

Dès 2006, Roland Weber *et al.* de l'ancien institut de recherche Tänikon ont comparé les pertes de porcelets dans les boxes de mise bas avec et sans blocage de la truie. Ils ont évalué les données de plus de 44 000 et 18 000 portées en boxes de mise bas avec logettes et sans blocage. Aucune différence n'a été constatée en ce qui concerne le total des pertes de porcelets qui s'élevait dans les deux systèmes à 12,1%.

Comportement instinctif à la base des boxes de mise bas conformes aux impératifs biologiques

Agroscope, le centre de compétence actuel de la Confédération à Tänikon, s'est régulièrement saisi de la question de la conception d'un box de mise bas et de ses dimensions minimales, afin que la truie et ses porcelets puissent se comporter de façon naturelle. Cornelia Vontobel *et al.* (2018) ont étudié le comportement de construction du nid des truies dans des boxes de très grande taille de 13,1 m², aménagés conformément aux boxes FAT-2. Les éthologues ont constaté que dans les grands boxes aussi, les truies manipulaient le matériel pendant la construction du nid et tournaient sur elles-mêmes. Manifestement, de telles pratiques relèvent des comportements de construction du nid. D'autres études effectuées dans des boxes de 12,5 m² (C. Vontobel 2019) ont montré que le comportement de la truie, avant de se coucher, influence celui des porcelets. Le choix de l'aire de repos de la truie s'est révélé particulièrement important. Lorsque celle-ci était attentive et tenait compte au moment de s'allonger de la zone où se trouvaient les porcelets, ces derniers se regroupaient et risquaient moins d'être écrasés. Milena Burri *et al.* (2008) avaient déjà constaté à Tänikon que des situations dangereuses pour les porcelets se produisaient moins si la truie se couchait lentement et que les porcelets étaient regroupés sur un côté de la truie.

En 1992, au cours d'expériences de l'Institut de recherche de Tänikon, Hans Schmid avait mis en lumière les comportements coordonnés de la truie et des porcelets et développé le «box Schmid». Même si celui-ci a trouvé peu de débouchés dans la pratique – probablement en raison des désavantages liés à la gestion du travail – il représente un bon exemple de la façon de structurer un box de mise bas selon le comportement naturel de la truie et des porcelets. H. Schmid accordait une grande importance à la distinction entre aire de nidification et aire d'activité ainsi qu'à une couverture correspondante ou une protection visuelle de l'aire de nidification. H. Schmid indique que la surface minimale d'un box de mise bas permettant un comportement conforme à l'espèce de la truie et des porcelets doit être de 7 m².

Exemples issus de la pratique

Box FAT-2

Peter Anderhub de Muri AG s’est penché sur différents types de boxes de mise bas et a opté en 2011 pour l’implantation de boxes FAT-2, développés dans les années quatre-vingt-dix par l’ancien Institut de recherche de Tänikon. La nouvelle porcherie comportait 2 x 16 boxes de 7,5 m² chacun de la société Krieger. La bonne vue d’ensemble, le nid de porcelets bien accessible le long de l’allée d’alimentation et la division en deux aires, le gisoir et l’aire de déjections, ont été déterminants pour le choix des plans du box FAT-2. Le chef d’exploitation accordait une grande importance au fait que les bêtes puissent maintenir leur box propre. Une cloison devant l’aire de déjections à l’arrière favorise la subdivision entre gisoir et aire de déjections. Les gisoirs paillés en brins longs et rarement souillés d’excréments ou d’urine peuvent être facilement nettoyés, car l’agriculteur peut jeter le fumier dans les goulottes de décharge sous les portes intermédiaires des boxes, où il est récupéré par une installation d’évacuation et de rinçage du fumier.

Les truies mettent bas à 80–90% dans le gisoir. Une barre anti-écrasement est uniquement fixée à la cloison pour empêcher les truies primipares en particulier, de se glisser dans la niche un peu étroite située entre le nid à porcelets et la cloison et de mettre bas contre cette dernière. Anderhub déclare «Nous n’intervenons pas dans la mise bas». «Nous laissons faire la truie». Les chiffres montrent que les truies maîtrisent la mise bas et l’allaitement. L’éleveur sèvre 11,5 à 12 porcelets par portée. Les pertes par écrasement s’élèvent à 10%. L’éleveur apprécie le nid à porcelets isolé et contrôlé thermiquement de la société ATX. En hiver, il peut même faire plus froid dans la porcherie, car les porcelets sont dans une zone chaude.

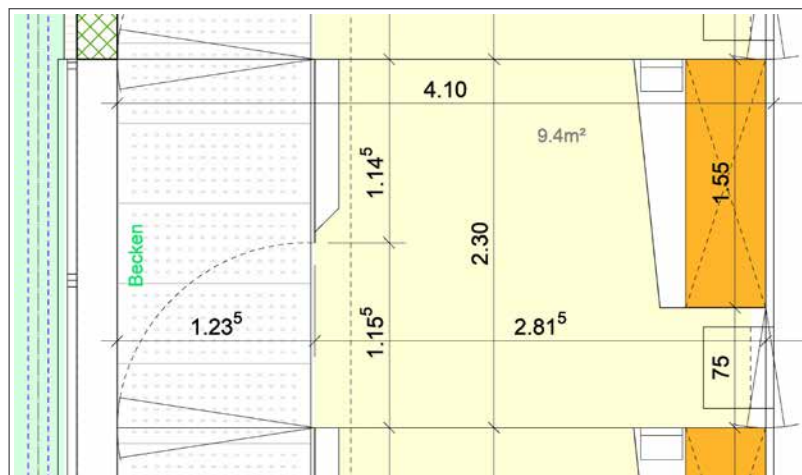


Plan Krieger SA
 Orange: Nid à porcelets, jaune: gisoir de la truie, blanc: aire de déjections.

Box FAT-2 agrandi

Fin 2018, Matthias et Pia Zysset de Kirchdorf BE ont construit une porcherie comportant 32 boxes de mise bas. La structure du box est identique à la FAT-2, mais en collaboration avec la société de constructions d'étables Krieger SA, les Zysset ont agrandi le gisoir, la surface entre le nid à porcelets et la zone de déjection. Le box est donc plus long, à savoir 4,1 m contre 3,2 m pour l'original. Il a une superficie totale de 9,4 m², contre 7 m² pour le box original FAT-2. Matthias Zysset justifie l'agrandissement en expliquant que si le gisoir est petit, la truie se couche fréquemment derrière l'auge et dans l'aire de déjections, et que le gisoir est donc moins utilisé.

Dans un gisoir plus grand, la truie peut décider d'elle-même comment se coucher, avec pour conséquence un comportement très calme et plus de prudence au moment de s'allonger. Des porcelets ne sont écrasés que si la truie est agitée au moment de la mise bas ou si elle souffre de fièvre de lait, explique le chef d'exploitation. L'éleveur a installé des barres anti-écrasement sur les trois murs du gisoir pour prévenir tout écrasement des porcelets contre les murs fixes. L'écrasement ne serait pas systématique, mais les cris des porcelets alarmeraient les truies. Durant les dix-huit mois où Matthias Zysset a laissé ses truies mettre bas dans les boxes, celles-ci ont bien sevré 30 porcelets par an. L'agriculteur est convaincu que «Si l'animal va bien, il vous récompense de vos efforts par de bonnes performances». Toutefois, l'entretien du box demande un peu plus de temps, car les jeunes porcelets souillent encore le gisoir. Une surface plus grande demande aussi plus de paille.



Plan Krieger SA
 Orange: Nid à porcelets, jaune: gisoir de la truie, blanc: aire de déjections

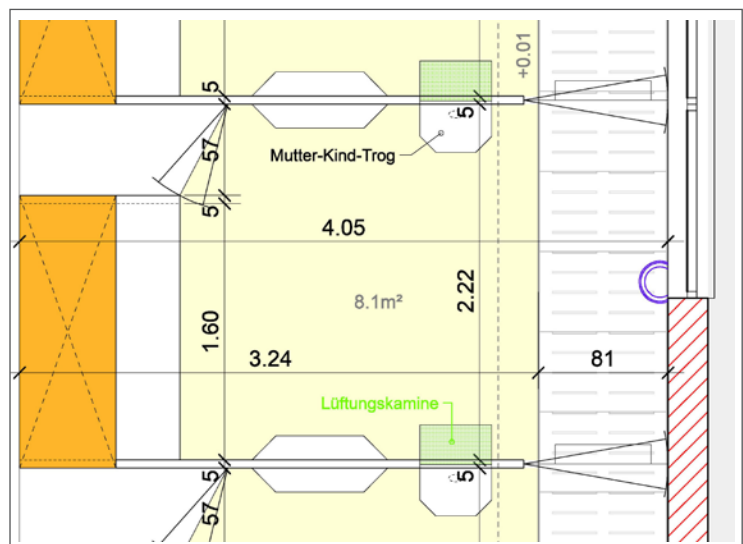
Box sans cloisons

Felix Neuenschwander de Signau BE participe à la répartition du travail dans la production de porcelets RTPP. En 2018, il a construit une porcherie comprenant 20 boxes de mise bas, qu’il a lui-même conçus selon ses propres idées avec la société de constructions d’étables Krieger. Ils devaient être rentables et respectueux des animaux. Le nid à porcelets d’une longueur de 1,6 m se trouve le long de l’allée d’alimentation et l’accès à la truie peut être fermé. «Moins il y a de séparations, plus les bêtes se sentent à l’aise» déclare l’agriculteur. De ce fait, il a renoncé à des cloisons dans le grand box de 8,1 m². Les truies se couchent apparemment avec précaution, car les pertes par écrasement ne s’élèvent en moyenne qu’à 3,8%. Le climat de la porcherie influe aussi indirectement sur l’écrasement, explique F. Neuenschwander. Une ventilation sous le plancher aspire l’air frais sous toute la surface de la porcherie. Celui-ci se rafraîchit en été au contact du sol naturel et se réchauffe en hiver avant d’être réparti depuis une «cheminée» sur chaque box. L’éleveur porcin considère que le désavantage de son box réside dans la sécurité au travail en cas de truies agressives, car il n’y a pas de paroi de protection pour l’être humain. Dans ce cas, pendant quelques jours après la mise bas il faut nettoyer le box depuis le box voisin.



F. NEUENSCHWANDER

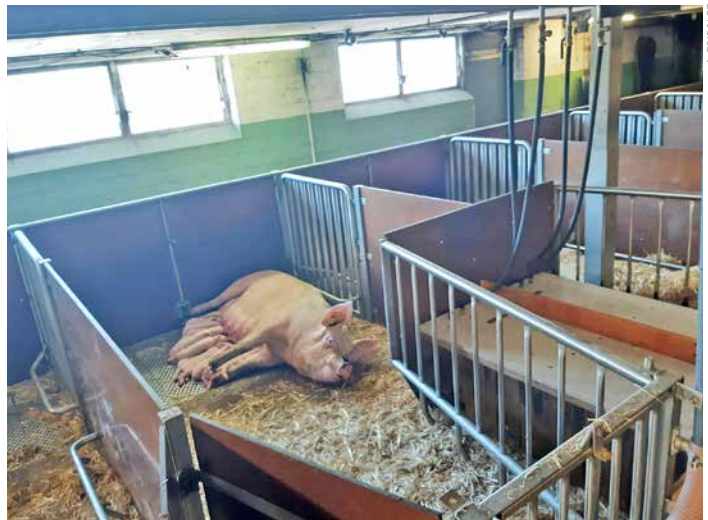
Une autre particularité du box est l’auge mère-enfant, une auge où la mère et les porcelets peuvent manger ensemble. Les porcelets apprennent ainsi très tôt de leur mère à absorber de la nourriture solide. Mais l’alimentation dans la même auge présuppose que l’éleveur porcin nourrisse les truies à volonté, au risque qu’il ne reste plus assez de nourriture pour les porcelets. F. Neuenschwander rapporte que les truies ingèrent avec les porcelets environ 12 kg parfois jusqu’à 15 kg de nourriture sèche. Après le sevrage, les porcelets reçoivent encore pendant quelques jours l’alimentation de la mère avant que l’éleveur ne les passe à l’aliment pour porcelets. Grâce à l’accoutumance rapide à l’alimentation solide, les porcelets grossissent très bien. Après environ 32,2 jours d’allaitement, le poids au sevrage est d’environ 9,65 kg/bête. Truie et porcelets se partagent également l’abreuvoir au-dessus de la grille à côté de l’auge.



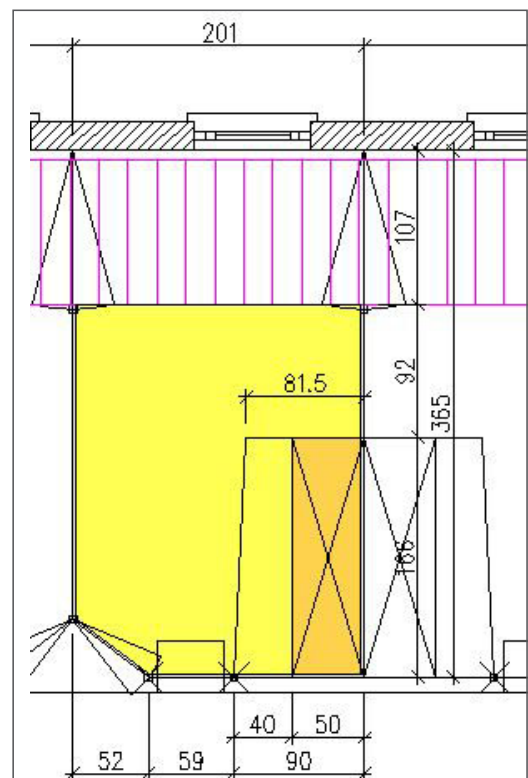
Plan Krieger SA: Orange: Nid à porcelets, jaune: gisoir de la truie, blanc: aire de déjections

Zone de nidification à côté de la truie

La nursery du gérant Marc Tribolet à Tschugg BE comprend 27 boxes de mise bas et fait partie d'un cercle de répartition du travail dans la production de porcelets (RTPP). La porcherie a été aménagée en 1996 dans une ancienne étable et a été planifiée par le propriétaire en collaboration avec la société de construction d'étables Huber Kontech. Les dimensions des boxes de mise bas ont dû être conçues en fonction de la surface disponible. Les boxes mesurent 3,75 x 2 = 7,5 m². Ils comprennent une aire de déjections avec un sol en caillebotis et un gisoir/une zone de nidification sur un sol plein paillé. L'éleveur apprécie que le nid à porcelets soit directement à côté du gisoir de la truie, de façon à réduire au minimum la distance pour téter. Le programme IP-Suisse auquel participe M. Tribolet, exige que le gisoir de la truie soit paillé au sol. L'éleveur paille abondamment, mais considère ce paillage aussi comme un défi non seulement en termes de quantité de travail, mais également en ce qui concerne l'écrasement des porcelets. Avec 12,2%, les pertes de porcelets sont toutefois aussi élevées que la moyenne des exploitations comparables du programme d'évaluation UFA-2000.



Marc Tribolet veille à évacuer rapidement la paille souillée après la mise bas et à enfermer brièvement les porcelets dans leur nid. Ainsi, la paille ne les gêne pas pour éviter la mère et ils sont regroupés dans le box. En été, les pertes de porcelets sont plus élevées qu'en hiver. L'éleveur l'impute au fait que les porcelets sont moins au nid et donc, plus souvent écrasés. En été, il facilite la dissipation de chaleur pour les truies à l'aide d'un grand ventilateur. Le nombre de porcelets sevrés/truie de 22,9 est nettement inférieur à la moyenne des exploitations UFA-2000 qui est de 24,5, mais ceci semble surtout lié au faible nombre de porcelets viables de truies grand porc blanc et landrace.

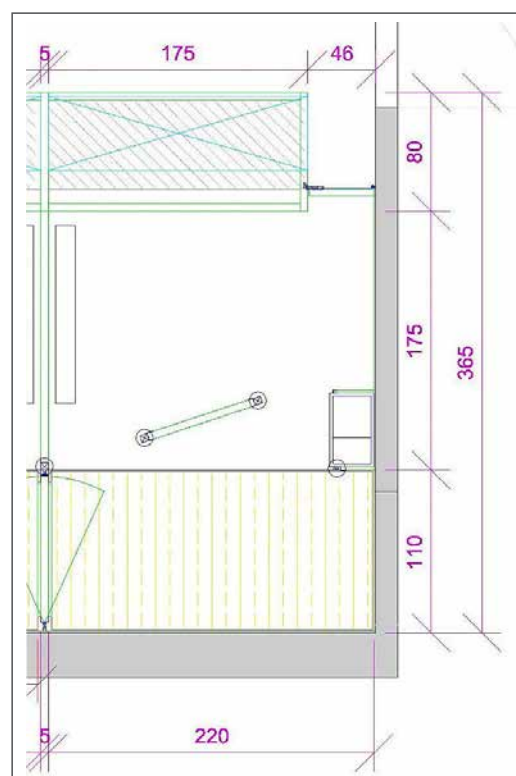


*Plan Huber Kontech AG
Orange: Nid à porcelets, jaune: gisoir de la truie,
blanc: aire de déjections*

Box avec cloison oblique

Andreas Grüter mène une exploitation d'élevage et d'engraissement en circuit fermé à Hohenrain, comportant 34 boxes de mise bas. Avec Patrick Bucher de la société de construction d'étables ATX SUISSE, il a conçu un box avec cloison oblique entre gisoir et aire de déjections. «La structure du box est décisive» souligne A. Grüter. Durant les deux années suivant la construction des boxes, toutes les truies ont mis bas dans le gisoir. Les cloisons obliques favorisent non seulement le bon «choix du nid» par la truie, mais aussi le maintien de la propreté du gisoir paillé en brins longs. Un frein de paille en acier chromé au sol empêche la paille d'arriver sur la grille. Il arrive rarement qu'une truie défèque ou urine dans le gisoir, de sorte qu'il suffit de nettoyer les boxes une fois par jour. Le fumier est évacué aux égouts par des goulottes de décharges sous les parois de séparation des boxes, avec conduite de rinçage.

Le gisoir contigu de $1,2 \times 1,9 = 2,3 \text{ m}^2$ est manifestement suffisamment vaste pour la truie pour regrouper les porcelets avant de s'allonger et les mettre hors de danger. Un rembourrage contre la cloison longitudinale (non visible sur la photo) aide la truie à s'allonger; elle la freine en cas de glissade. En moyenne, les truies écrasent 8% des porcelets nés viables et environ 11,8 porcelets/portée sont sevrés. Bien que les chiffres ne distinguent pas le box de mise bas, l'agriculteur lui décerne un satisfecit. Il se trouve dans une phase de conversion avec beaucoup de vieilles truies. Les porcelets mangent et boivent au «Mukimat», dans la même auge ou au même abreuvoir que la mère et s'habituent plus rapidement à la nourriture solide que s'ils s'alimentaient dans un lieu différent. Après une période d'allaitement de 30 jours, ils atteignent 12 kg. Le grand nid à porcelets de $1,75 \text{ m} \times 0,6 \text{ m}$ joue un rôle important avec son isolation thermique par une grande plaque chauffante à infrarouge ATX. La cloison peut être positionnée un peu à l'oblique afin que les porcelets trouvent plus facilement le nid.



Plan ATX Suisse

Vert: Nid à porcelets, blanc: gisoir de la truie, jaune: aire de déjections

Que faire en cas de problème

Par principe, il ne doit pas y avoir d'aménagements fixes pour bloquer une truie dans les boxes. En cas de problème, si une truie mère défend ses porcelets de façon trop agressive, il peut s'avérer utile de la bloquer brièvement avec un équipement mobile pendant sa manipulation ou celle des porcelets ou pour prélever des porcelets. Une fois la manipulation terminée, il faut retirer immédiatement l'équipement de blocage, dont le motif doit être consigné pour chaque truie en vue d'éventuels contrôles de label.

Exigences minimales des labels de qualité

Les labels de qualité vont au-delà des exigences minimales de l'Ordonnance sur la protection des animaux:

| | IP-SUISSE ¹⁾ | Bio Suisse | Recommandations de la PSA |
|------------------------------------|---|--------------------|---------------------------|
| Superficie totale | 6.5 m ² (pour exploitations existantes jusqu'à fin 2020, 6.0 m ²) | 7.0 m ² | 7.0 m ² |
| Sol dur | 4.6 m ² (pour exploitations existantes jusqu'à fin 2020, 4.5 m ²) | – | 4.6 m ² |
| Gisoir paillé ²⁾ | 2.3 m ² (pour exploitations existantes jusqu'à fin 2020, 2.0 m ²) | 2.7 m ² | 2.7 m ² |
| Nid à porcelets | 1.0 m ² | 0.8 m ² | 1.0 m ² |
| Durée d'allaitement minimale | 24 jours | 42 jours | 42 jours |
| Parcours extérieur ³⁾ | Non obligatoire | 5.0 m ² | 5.0 m ² |
| Équipement de blocage à poste fixe | Autorisé selon les directives SST, non spécifiquement réglementé chez IPS | Non autorisé | Non autorisé |

1 Pour les nouveaux producteurs IP-SUISSE (à partir de 2020) ainsi que pour les nouveaux bâtiments et les transformations

2 À chaque fois sans la surface pour le nid à porcelets

3 Bio Suisse et la PSA exigent une sortie d'au moins 20 jours pendant la durée de l'allaitement.

Littérature

- Ordonnance sur la protection des animaux 2008: SR 455.1 et fiche thématique de la protection des animaux.
- Manuel de contrôle de la protection des animaux Porcs: Directives techniques sur la protection des animaux pour les porcs 2020, OSAV.
- Weber, R.*et al.* 2006: Perte de porcelets dans les boxes de mise bas – comparaison des boxes de mise bas avec et sans logettes. Rapport FAT n° 656.

- Weber, R. R. *et al.* 1996: Nouveaux boxes de mise bas sans blocage de la truie. Rapport FAT n° 481.
- Burri, M. *et al.* 2008: Einfluss der Qualität des Nestbaumaterials und des Verhaltens der Sau auf das Auftreten gefährlicher Situationen für Ferkel in Abferkelbuchten mit frei beweglicher Muttersau. (*Influence de la qualité du matériau de construction du nid et du comportement de la truie sur la survenue de situations dangereuses pour les porcelets dans les boxes de mise bas en cas de truie mère en stabulation libre*). KTBL-Schrift 471.
- Vontobel, C. *et al.* 2018: Variation des Nestbauverhaltens vor dem Abferkeln bei freibeweglichen Sauen. (*Variation du comportement relatif à la construction du nid avant la mise bas pour les truies en stabulation libre*). KTBL-Schrift 514.
- Vontobel, C. *et al.* 2019: Verhalten freibeweglicher Muttersauen und ihrer Ferkel zum Zeitpunkt des Abliegens. (*Comportement des truies mères en stabulation libre et de leurs porcelets au moment de se coucher.*). KTBL-Schrift 518.
- Schmid, H., Weber R. 1992: Abferkelbuchten: ein neues Konzept. (Boxes de mise bas: un nouveau concept). Rapport FAT 417.
- Directives IP-SUISSE
- Directives Bio Suisse 2020

Remerciements

Nous adressons nos remerciements spéciaux aux chefs d'exploitation qui ont mis à disposition les photos de leurs boxes de mise bas, aux sociétés de construction d'étables pour les dessins des plans, à M. Roland Weber pour ses conseils techniques et enfin au Service de contrôle de la Protection Suisse des Animaux PSA pour la mise en contact avec les exploitations et la relecture du descriptif technique.

Auteur

Michael Götz, Dr ing. agr., M. Götz journaliste agricole Sàrl, Sântisstrasse 2a, 9034 Eggersriet SG, tél. 071 877 22 29, info@agrарjournalist.ch, www.agrarjournalist.ch

Éditeur

Protection Suisse des Animaux PSA, Dornacherstrasse 101, case postale, 4018 Bâle, tél. 061 365 99 99, fax 061 365 99 90, compte postal 40-33680-3, psa@protection-animaux.com, www.protection-animaux.com

Informations complémentaires

Centre de compétence des animaux de rente PSA, Service de contrôle PSA Weihermattstrasse 98, 5000 Aarau, tél. 062 296 09 71, fax 062 296 09 78, kontrolldienst@tierschutz.com, www.kontrolldienst-sts.ch/fr

Cette feuille d'information et d'autres sont disponibles au téléchargement sous www.protection-animaux.com > Publications > Animaux de rente et sous www.kontrolldienst-sts.ch/fr > Infothèque > Fiches d'information